

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
17/10/2022**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
25/10/2022**Date de publication :**
25/10/2022**Le 24 octobre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEPAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER**Était représenté :** Fabrice GUIRAUD par Jean-Georges CLAIR**Absente :** Josette VALLAU**Secrétaire de séance :** Gabriel BEUGIN**DÉLIBÉRATION N° 2022-83****OBJET : Maintien des tarifs de la restauration scolaire**

Afin de proposer des tarifs au plus près des revenus des foyers fiscaux, il a été mis en place depuis le 1^{er} septembre 2021 des tarifs basés sur le quotient familial (Revenu Imposable/12) + Prestations Familiales) / Nombre de Part) pour les enfants résidant sur la commune de Cabanac et Villagrains avec un prix minimum à 2.90 € et maximum à 3.40 €.

	QUOTIENT	PRIX REPAS	PART A LA CHARGE DE LA COMMUNE
TRANCHE 1	JUSQU'A 800 €	2,90 €	0,77 €
TRANCHE 2	DE 801 € A 1 000 €	3,00 €	0,67 €
TRANCHE 3	DE 1 001 € A 1 300 €	3,10 €	0,57 €
TRANCHE 4	DE 1 301 € A 1 600 €	3,20 €	0,47 €
TRANCHE 5	DE 1 601 € A 2 000 €	3,30 €	0,37 €
TRANCHE 6	> 2 000 €	3,40 €	0,27 €

Pour les autres bénéficiaires, les tarifs suivants sont appliqués :

Enfants hors commune	Adultes	Personnel + élus + enseignants
3,40 €	5,00 €	3,40 €

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé dont les parents fournissent le repas, le coût de l'accueil au restaurant scolaire est entièrement pris en charge par la commune.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants de la restauration scolaire :

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-213300775-20221024-2022_83-DE

	QUOTIENT	PRIX REPAS	PART LA COMMUNE
TRANCHE 1	JUSQU'A 800 €	2,90 €	0,77 €
TRANCHE 2	DE 801 € A 1 000 €	3,00 €	0,67 €
TRANCHE 3	DE 1 001 € A 1 300 €	3,10 €	0,57 €
TRANCHE 4	DE 1 301 € A 1 600 €	3,20 €	0,47 €
TRANCHE 5	DE 1 601 € A 2 000 €	3,30 €	0,37 €
TRANCHE 6	> 2 000 €	3,40 €	0,27 €
	Enfants hors commune	Adultes	Personnel + élus + enseignants
	3,40 €	5,00 €	3,40 €

Ces tarifs s'appliqueront jusqu'à modification par une nouvelle délibération.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

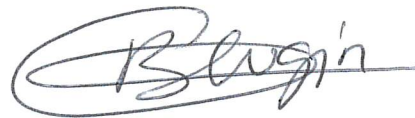
En mairie, le 24 octobre 2022

Le Maire




Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance



Gabriel BEUGIN